EYSINES

Une nouvelle association pour la défense du bourg

URBANISME Les riverains qui ont engagé un recours en justice contre le programme immobilier de l'avenue de Picot poursuivent leur action pour la protection du patrimoine

CHRISTINE MORICE

c.morke@sudouest.fr

Is sont jaunes, bien visibles et symbolisent à eux seuls le mécontentement de certains habitants du centre bourg en guerre contre le programme immobilier de l'avenue de Picot, lequel prévoit la construction de 63 logements répartis en quatre bâtiments de trois niveaux. Les panneaux «Sauvons le bourg » qui ont fleuri ces demiers mois dans ce secteur de la commune sont également le signe d'une mobilisation plus large visant à «la protection du patrimoine » local.

«On nous demande encore des pancartes, mais nous les avons toutes distribuées. Nous en avions une quarantaine» assure Monique Guédon, leader de la contestation. Cette avocate de métier, demeurant rue Raoul-Déjean, est depuis quelques jours la présidente de l'association née de ce regroupement de riverains. L'EPBE comme Environnement et patrimoine du bourg d'Eysines a été créée le 15 décembre et organise sa première assemblée générale le 10 janvier à 14 heures à la salle Lachieze, rue Gilbert-Caudéran, au Vigean. Steeve Dubrel, un autre habitant de la rue Raoul-Déjean, en est le vice-président.

Un permis contesté

« Nous avons multiplié les démarches amiables afin que soit annulé ce programme immobilier porté par Bouygues. En vain » regrette Monique Guêdon. « Pourtant la mobilisation est réelle. En septembre, nous avons déposé en mairie une pétition mentionnant plus de 400 signatures. Aujourd'hui nous en comptons près de 500. Par ailleurs, plus de 2 000 personnesse sont connectées sur notre blog, sur Internet (1). Mais rien n'y a fait ».

«Résultat: nous sommes sept riverains à avoir déposé un recours



Monique Guédon, présidente de l'association EPBE (Environnement et patrimoine du bourg d'Eysines). Le mouvement est à l'origine des panneaux qui ont fleuri sur la commune. Pacroc v

devant le tribunal administratif de Bordeaux, le 13 novembre, afin d'obtenir l'annulation du permis de construire accordé le 16 septembre 2014 » pour suit la présidente de l'EPBE.

Les opposants à ce projet immobilier, présenté comme conforme au PLU par la mairie, s'appuient sur l'article RIII-21 du code de l'urbanisme, portant sur la notion d'intégration du programme dans son environnement.

Ils invoquent également l'article II du Plan local d'urbanisme lequel stipule que «les constructions nouvelles doivent s'intégrer à la séquence de voie dans laquelle elles s'insèrent, en tenant compte des caractéristiques des constructions avois inantes sur les deux rives de la voie ».

« Pascontre le tramway »

«Certains pensent que nous sommes contre l'arrivée du tramway. C'est faux » tient à souligner Monique Guedon. « Nous pensons simplement que ces constructions prêvues le long des axes de tram ont pour objectif de rentabiliser après coup, ce type d'infrastructures. »

«Nous sommès ici dans une zone pavillonnaire. Si le projet avait porté sur un seul étage nous ne l'aurions pas contesté. Nous ne voulons pas que le vieux bourg soit défiguré.»

Vigilance

«Au sein de l'association, nous souhaitons regrouper des personnes désireuses de s'investir dans les domaines de la protection du patrimoine, de l'environnement qu'ils soient naturels ou architecturaux, par une action durable et régulière. Nous veillerons à ce que toute activité et tout projet d'urbanisme s'exercent dans le respect de ce patrimoine » plaide Monique Guédon, précisant que l'EPBE est prête à engager des actions en justice contre ceux qui ne respecteraient pas ces objectifs.

« Nous avons eu beaucoup de retour des Eysinais à la suite de notre mobilisation. Les gens nous parlent d'autres programmes immobiliers lancés sans véritable concertation, Je ne veux pas d'un mastodonte qui dénature l'environnement avenue de Picot, alors que pour la rénovation de ma maison en pierres, en 2010, les Bâtiment de France ont exigé que j'installe des volets en bois et des fenêtres à petits carreaux » s'indigne à son tour Steeve Dubret, qui fait partie de ceux qui ont déposé le recours,

«Nous ne pensons pas seulement à nous, à nos cas particuliers. Nous ne voulons pas que le bourg perde son âme ».

(1) blog: www.sauvonslebourg.fr.